



DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2025

OBJET

2025 – 34 Vente des caveaux, cavernes, columbarium.

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 11 juillet 2025

que la convocation du Conseil avait été faite le 3 juillet 2025

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt cinq

Le sept

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présent(e)s : Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. FALLOT, M. FREZE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RAFFIN, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme MARCHE (pouvoir à M. DERIOT), Mme EDY (pouvoir à M. DEVILLERS), M. BOURGON (pouvoir à M. FREZE), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. ALLAIN (pouvoir à M. HEQUETTE)

Absent(e)s non représenté(e)s : Mme RUISSEAU, Mme PETEY, Mme GUILMAILLE, Mme RAHON, Mme GAUTHIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ARTHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'après la réalisation des travaux des caveaux, des cavernes et le columbarium au cimetière de la commune, il convient de réguler davantage la fréquence des travaux en adoptant un système de vente qui ne couvre que les cas consécutifs à un décès et a contrario, de stopper les vente dites « à l'avance ».

Après avoir délibéré, à 17 voix pour et une abstention, le conseil municipal, accepte les termes de la délibération.

Thise, le 7 juillet 2025,
Monsieur le Maire,